

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ÉLÉMENTS SOCIÉTAUX – NIVEAU 3**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences psychologiques et de l'éducation

<p>CODE: 95 50 32 U36 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2023,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ÉLÉMENTS SOCIÉTAUX – NIVEAU 3

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'analyser le contexte institutionnel et organisationnel d'une institution dans laquelle il serait amené à travailler ;
- ◆ de développer une réflexion critique sur les comportements sociaux illustrant les phénomènes d'identification et d'appartenance sociale.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ formuler et de justifier une méthodologie de l'analyse de situations de couple et/ou de famille en utilisant de façon adéquate, pertinente et critique les concepts, notions et outils d'analyse relevant de la sociologie du couple et de la famille ;

face à une situation de crise du couple et/ou de la famille,

- ◆ décrire les éléments juridiques en présence et les mettre en lien avec les législations concernées ;
- ◆ déterminer les zones d'intervention du judiciaire, de l'extrajudiciaire et du conseiller conjugal et familial.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE : « Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux : niveau 2 » - 955028U36D2.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

face à une situation choisie par lui ou par l'enseignant et présentant une institution,

- ◆ d'identifier le type d'organisation rencontrée ;
- ◆ d'analyser ses spécificités ;
- ◆ de la situer dans son environnement ;
- ◆ d'établir les liens entre la pratique du conseiller conjugal et familial et les caractéristiques institutionnelles,

à partir de l'observation d'un groupe,

- ◆ d'analyser des phénomènes de groupe, la dynamique du pouvoir et les stratégies de négociation mises en place ou possibles ;
- ◆ d'illustrer les concepts de base liés au processus de socialisation ;
- ◆ de démontrer l'influence des rôles sociaux dans la rencontre entre individus.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du degré de précision dans l'utilisation d'un vocabulaire spécifique.
- ◆ du degré de pertinence de l'analyse,
- ◆ du degré de qualité de l'argumentation,
- ◆ de la pertinence des liens établis.

4. PROGRAMME

4.1 Éléments de sociologie de groupe

L'étudiant sera capable :

- ◆ de reconnaître, de définir et d'illustrer les concepts de base relatifs aux processus de socialisation, tels que l'appartenance au groupe, le processus identificatoire, l'acculturation (culture normative / culture créatrice) ;
- ◆ d'exposer l'évolution des processus de socialisation dans une perspective historique en s'appuyant sur un modèle sociologique tel que la sociologie de l'expérience ;
- ◆ d'énoncer des comportements sociaux qui témoignent, entre autres, chez l'individu ou le groupe, de besoins ou d'attentes en matière d'identification au groupe et d'appartenance sociale ;
- ◆ de dégager les styles de participation dans un groupe et de définir des modes de leadership ;

- ◆ d'illustrer par des exemples concrets comment les nouvelles technologies modifient le rapport de l'individu à la culture, à la communication, aux relations humaines, en ce compris le couple/ la famille / aidants proches.

4.2. Analyse institutionnelle

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser les dynamiques de changement des sociétés, des institutions et leur évolution :
 - d'en déconstruire les stéréotypes ;
 - de développer un sens critique des phénomènes de société ;
- ◆ d'analyser et de maîtriser les liens intersectoriels entre l'organisation, le réseau d'intervention local et le tissu associatif afin d'intégrer l'utilisateur et ses proches dans des soins orientés sur les capacités et objectifs de celui-ci (et donc pas orienté seulement en fonction des pathologies et des disciplines) ;
- ◆ d'analyser et d'intégrer dans sa pratique professionnelle les caractéristiques de l'organisation : l'organigramme, les professionnels de l'intervention psycho-médico-social actifs au sein de l'institution, les missions implémentées dans un objectif de soins intégrés... ;
- ◆ de suggérer une prise en charge selon une approche holistique des usagers (et de leur entourage) intégrant le modèle bio-psycho-social selon les déterminants sociaux de la santé fixés par l'OMS ;
- ◆ de susciter le patient et l'aidant proche à devenir partenaires de soins en veillant à l'intégrer dans sa pratique professionnelle ;
- ◆ d'associer le réseau d'intervention local et le tissu associatif (intégration des questions de santé et de bien-être ainsi que des soins préventifs jusqu'aux soins palliatifs) ;
- ◆ d'intégrer l'utilisateur dans divers projets et initiatives ancrés dans l'environnement socio-économique local.

pour une situation exemplative donnée,

- ◆ d'identifier les différents acteurs du réseau ;
- ◆ d'identifier au sein des institutions tous les acteurs de l'intervention psychosociale ;
- ◆ de créer un support local selon un modèle de prise en charge biopsychosocial ;
- ◆ de proposer des stratégies d'intervention psycho-médico sociale à mettre en place ou possibles, en vue de développer une pratique professionnelle destinée à l'utilisateur et à ses proches.

5. CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Éléments de sociologie du groupe	CT	B	36
Analyse institutionnelle	CT	B	20
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	14
<u>Total des périodes</u>			70